

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 18 juin 2009**

Convocations adressées le 12 juin 2009.

L'an deux mille neuf, le dix huit juin à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Mme HERMAN Christine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Philippe,

PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Messieurs FORTIN Claude, SEIGNEURET André, LAUFRAY Bruno.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : M. DESCHAMPS Pascal.

- Modifications des statuts du SITECI,

Suite à la demande d'adhésion des communes de Combres, Luplanté, Saumeray, Blandainville et Epeautrolles, et du retrait de la commune de Chassant, il a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts, Le Conseil Municipal, décide à main levée et, à l'unanimité de modifier les statuts proposés par les délégués du SITECI lors de la réunion du 28 mai dernier.

- Etude du projet « cœur de village » rue d'Illiers,

Monsieur le Maire revient sur le projet de réalisation d'une opération « cœur de village » rue d'Illiers en vue de la création de deux logements sociaux, après négociation avec les vendeurs, le prix d'achat de cette longère a été fixé à 110 000 € plus les frais de notaire.

Les travaux incluant les frais de maîtrise ont été estimés à 172 000 € pour arriver à la transformation de cette longère en deux logements T3.

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de se prononcer rapidement sur ce projet, le dossier doit être déposé en Région avant le 31 juillet et le lancement de ce type d'opération ouvre droit à l'obtention de subventions pour des travaux d'aménagement dans le bourg.

Après discussion, des élus émettent des réserves du fait que l'opération ne s'équilibre qu'avec un prêt de 40 ans, aussi il est décidé de revoir le montage financier du projet en augmentant les fonds propres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'opération, à signer le compromis de vente, et à lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

- Informations et questions diverses.

➤ Monsieur le Maire informe que les demandes de revenu de solidarité active (RSA) peuvent être déposées auprès des centres communaux d'action sociale, vu l'absence de fonctionnement du CCAS, la commune ne souhaite pas instruire ces dossiers.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas instruire ces dossiers afin de garantir la fiabilité et la rapidité des opérations d'instruction.

➤ Lors du dernier conseil, il a été décidé de prendre en charge le financement pour le transport d'une élève par le syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou, il a lieu de revoir le montant de la participation étant donné que l'élève concernée par ce service n'a utilisé ce car au départ de Frazé qu'à partir du 4 mai 2009 soit deux mois sur 10, après en avoir délibéré, il est décidé de ne prendre en charge que 2/10^{ème} du montant de la participation. .

➤ Renforcement du réseau d'eau AEP à Ricourt

Suite aux travaux engagés en 2008 pour le renforcement des canalisations d'eau potable, le montant des travaux complémentaires s'élève à 7 110.50 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'exécution de ces travaux et sollicite une aide du Conseil Général à cet effet.

➤ Présentation des repas du 13 juillet .

M. Le Maire présente les devis des traiteurs Herman De Montigny-le-Chartif et Rousseau de Beaumont les Autels, après discussion, il est décidé de ne pas retenir ces propositions vu le prix et les élus se chargent d'acheter directement des plats préparés et des produits alimentaires complémentaires pour l'organisation de ce repas champêtre.

➤ Suite à l'appel d'offres concernant les travaux de voirie au Mur, la proposition la moins-disante est présentée par EIFFAGE pour 3335.00 €HT, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Après un tour de table, les esquisses du bureau d'étude pour la réalisation d'aménagements dans le centre Bourg, la création du lotissement et de la réalisation de deux logements sociaux sont présentées aux élus afin de recueillir leurs observations.

La séance est levée à 23 heures 45 et les membres présents ont signé.